



## Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2022/2023

### PROCES-VERBAL N°15

---

Réunion du mardi 15 novembre 2022

---

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

##### 1.1. Classements initiaux

###### **JOUARS-PONTCHARTRAIN – GYMNASSE PHELYPEAUX – NNI 783219901**

Cette installation sportive n'était pas classée.

Installation visitée par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 12/05/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 02/05/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- P.V. de la Commission de sécurité
- Rapport de visite du 12/05/2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau FUTSAL 4 jusqu'au 15/11/2032.

###### **COURBEVOIE – GYMNASSE CHABAN DELMAS – NNI 920269901**

Cette installation sportive n'était pas classée.

Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 09/11/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 2 signée par le propriétaire le 09/11/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- A.O.P.
- Rapport de visite du 09/11/2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau FUTSAL 3 jusqu'au 15/11/2032.

## 1.2. Confirmations de niveau de classement

### **DRANCY – STADE RENE DEWERPE – NNI 930290501**

Cette installation sportive est classée en Niveau T6 SYN jusqu'au 23/09/2022.

Installation visitée par M. REHOUDJA, membre de la C.D.T.I.S. du District de la Seine-Saint-Denis, le 29/09/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 29/09/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Tests in situ
- AOP

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau T6 SYN jusqu'au 15/11/2032.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

### **COLOMBES – STADE CHARLES PEGUY N°3 – NNI 92 025 02 03**

Reprise de dossier.

La Commission prend connaissance du courriel de la Mairie de COLOMBES du 07/11/2022 proposant deux options pour permettre la lever de la non-conformité concernant les zones de sécurité.

Après avoir consulté le service des terrains de la F.F.F., la C.R.T.I.S. émet un avis favorable à la proposition n°1 (rétrécissement de l'aire de jeu pour récupérer les 2,50 m de zone de sécurité).

La Commission invite la collectivité à l'informer lorsque les aménagements auront été faits pour effectuer une contre visite sur site.

Elle rappelle qu'il n'est pas possible d'autoriser le déroulement des rencontres officielles sur cette installation tant que la non-conformité n'est pas levée.

## 1.3. Changements de niveau de classement

## 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

### **JOUARS-PONTCHARTRAIN – GYMNASE PHELYPEAUX – NNI 783219901**

L'éclairage de cette installation sportive n'était pas classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 12/05/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau EFutsal 4 signée par le propriétaire le 02/05/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 309 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.11.
- Facteur d'uniformité : 0.19.

Compte tenu des relevés d'éclairage mesurés, la Commission ne peut classer l'éclairage de cette installation.

### **MEUDON-LA-FORET – STADE MARCEL BEC N°1 – NNI 920480301**

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E5 jusqu'au 30/07/2021.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 31/10/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 12/09/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 183 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.42.
- Facteur d'uniformité : 0.62.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 15/11/2024.

#### **MEUDON-LA-FORET – STADE MARCEL BEC N°2 – NNI 920480302**

L'éclairage de cette installation sportive est classé en niveau E6 jusqu'au 22/06/2023.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 04/11/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 19/09/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 126 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.41.
- Facteur d'uniformité : 0.59.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 22/06/2025.

#### **SAVIGNY-SUR-ORGE – PARC DES SPORTS JEAN MOULIN N°2 – NNI 915890102**

L'éclairage de cette installation sportive n'était pas classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. BOISVOIR, membre de la C.D.T.I.S. du District de l'Essonne, le 31/10/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 31/10/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 205 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.59.
- Facteur d'uniformité : 0.79.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 15/11/2024.

### **3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE**

#### **LIMEIL-BREVANNES – STADE DIDIER PIRONI N°2 – NNI 940440302**

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage (LED), ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire.
- Plan du terrain
- Etude d'éclairage

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 171 lux
- Facteur d'uniformité : 0,82
- Rapport Emin/Emax : 0,67

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement au niveau E6 minimum.**

### **4. DIVERS**